

Le plan directeur est-il la voie royale?

A présent, l'idée du plan directeur a commencé à prendre forme. Mandaté par le Conseiller fédéral Alain Berset, l'OFSP a demandé au Prof. Peter Tschudi, président du comité d'initiative, et au Dr Marc Müller, président de MFE, s'ils seraient prêts à s'investir dans un organe responsable du plan directeur. D'après l'OFSP, cet organe comprendrait également des représentants du CDS, de la FMH, de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) et du secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche (SER). Ce processus est actuellement à l'étude.

Conclusion provisoire et perspectives

Le comité de l'initiative «Oui à la médecine de famille» et l'association professionnelle Médecins de famille Suisse prennent connaissance du sérieux effort accompli par le Parlement et les Autorités en direction des demandes et des exigences fondamentales contenues dans l'initiative. Bien que la solution commune soit encore lointaine, nous avons pu trouver certains points d'entente pour entrer en matière: d'abord, tous les participants s'accordent à penser que le contreprojet du Conseil fédéral n'est pas la solution appropriée pour mettre en œuvre les requêtes exposées dans l'initiative. Ensuite, tous les participants pensent également que la solution doit être centrée sur *le patient*, quelle que soit sa structure politique.

Toutefois, de l'avis du comité d'initiative, «le bien du patient» est un critère qui exige des milieux politiques d'approfondir les choses et de comprendre que les soins de base ont besoin d'être pilotés. En clair, c'est *le médecin de famille qui doit être le pivot* de la solution politique et de la structure de la médecine de base de demain. Sur ce point capital pour les médecins de famille, aucun signal n'est (encore) en vue du côté politique. Il en va de même des autres exigences centrales posées dans l'initiative.

Conclusion provisoire: tant que les principales exigences de l'initiative ne sont pas remplies, le comité ne voit pas de raison de retirer son initiative populaire. Mais il est disposé à collaborer activement à la mise en œuvre sur le plan constitutionnel et législatif (loi et ordonnance) et à chercher rapidement des solutions. Pour l'instant, nous ne savons pas encore si le plan directeur prévu constitue la voie royale menant à une solution.

Correspondance:

Prof. Peter Tschudi
Président du comité d'initiative «OUI à la médecine de famille»
Praxis Hammer
Bläsiring 160
4057 Basel
peter.tschudi.praxishammer[at]bluewin.ch

Ueli Grüninger (CMPR), Deborah Gaspoz (OFSP)

La Suisse a un besoin urgent de rattraper la vaccination contre la rougeole

Semaine européenne de la vaccination du 21 au 27 avril 2012

Les amateurs de sport se souviennent peut-être que durant le championnat d'Europe de football 2008 en Suisse et en Autriche, les visiteurs étrangers ont été mis en garde contre le risque de rougeole en Suisse! La rougeole est dangereuse, mais elle peut être éradiquée.

La rougeole est une maladie virale hautement contagieuse, se transmettant par les gouttelettes produites par exemple, lors d'éternuements ou de toux. La vaccination constitue toutefois un moyen de prévention à la fois simple et sûr. En outre, l'être humain est le seul réservoir du virus de la rougeole. Ces deux raisons font qu'il serait possible d'éliminer la rougeole. Si 95% d'une population reçoit dès la petite enfance deux doses de vaccin, l'immunité collective est atteinte – l'agent pathogène ne peut plus se propager et disparaît complètement (élimination). L'OMS/Europe a pour objectif d'éliminer la rougeole d'ici 2015.

La Suisse est à la traîne au niveau international

La Suisse en est encore loin: la couverture vaccinale moyenne contre la rougeole est seulement de 82%. Cela semble élevé, mais c'est trop peu. De 2006 à 2009, une épidémie de rougeole a eu lieu en Suisse avec plus de 4400 cas déclarés, de nombreuses hospitalisations et complications découlant de la rougeole (plus accentuées dans les régions avec une couverture vaccinale relativement plus faible). C'était plus que dans tout autre pays d'Europe¹. De nombreux cas de rougeole ont été exportés de la Suisse vers d'autres pays.

Cette couverture vaccinale encore insuffisante en Suisse met en danger les pays ayant déjà ou presque atteint l'élimination: plusieurs pays (p.ex., Finlande) et l'ensemble du continent américain

¹ Stratégie nationale d'élimination de la rougeole 2011–2015: <http://www.bag.admin.ch/imp/information/10428/index.html?lang=fr>



ont atteint le but ambitieux d'élimination de la rougeole et d'autres y sont presque (y compris en Europe, les pays scandinaves).

Le point sur la rougeole: que faire?

Pour ces raisons, la vaccination contre la rougeole est, en Suisse, au centre de la Semaine européenne de la vaccination du 21 au 27 avril 2012². Sous le slogan «Prévenir – Protéger – Vacciner» elle veut aider à améliorer la couverture vaccinale en particulier contre la rougeole.

La stratégie suisse d'élimination de la rougeole appelle à:

- assurer dès 2015 qu'au moins 95% des enfants soient vaccinés avec 2 doses contre la rougeole avant l'âge de deux ans (pour plus de détails voir le site Internet de l'OFSP³).
- promouvoir le rattrapage de la vaccination après l'âge de 2 ans, ceci en vérifiant le statut vaccinal de toutes les personnes nées en 1964 et après lors des examens de santé, des consultations d'urgence et des consultations médicales⁴ (y compris les personnes qui travaillent avec des enfants, comme le personnel des crèches, les enseignants, le personnel de santé).

L'assurance obligatoire des soins rembourse en règle générale la vaccination des enfants, qui sont normalement assurés sans franchise. Pour le rattrapage de la vaccination chez les adultes, une libération temporaire de la franchise de la vaccination ROR selon l'art. 64 LAMal est à l'étude.

Vaccination contre la rougeole: information et motivation

L'objectif d'augmenter la couverture vaccinale actuellement de 82% à 95% semble tout à fait réaliste si l'on implique bien les parents. Aujourd'hui, 15% des enfants ne sont pas vaccinés contre la rougeole car leurs parents sont insuffisamment ou incorrectement informés sur la rougeole et la vaccination, ou parce qu'il y a une absence de contrôle systématique des vaccinations. De ces 15% la plupart (resp. leurs parents) peut être amenée à se décider pour la vaccination par une information personnelle. Seulement 2–5% se sont fondamentalement décidés contre les vaccinations, ce qui est à respecter, et ne met pas en péril l'objectif d'élimination.

Pour soutenir le travail d'information, l'OFSP a réalisé une brochure complète de 16 pages «Un monde sans rougeole est possible».

² Plus de détails sur www.eiw.euro.who.int

³ <http://www.bag.admin.ch/impfinformation/10428/index.html?lang=fr>

⁴ Les personnes nées en 1963 ou avant ont une grande probabilité d'avoir été en contact avec la rougeole durant leur enfance et sont de ce fait considérées comme protégées.

Un monde sans rougeole est possible...

...mais seulement si la Suisse atteint aussi le but d'élimination de la rougeole !



www.sevacciner.ch
0844 448 448

Cette brochure répond aux questions relatives à la rougeole et à la vaccination et indique comment se protéger et protéger son enfant ainsi que son entourage.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

sible», pouvant être utilisée au-delà de la Semaine européenne de la vaccination. Elle peut être commandée gratuitement à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (verkauf.zivil@bbl.admin.ch, n° d'article 311.289).

Vous trouverez de plus amples informations sur Internet: www.sevacciner.ch (Elimination de la rougeole) et www.mesvaccins.ch (carnet de vaccination électronique).

Correspondance:
Dr Ueli Grüninger
CMPR
Landhausweg 26
3007 Berne
[ueli.grueninger\[at\]hin.ch](mailto:ueli.grueninger[at]hin.ch)